

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS****ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS DIVISION DES TRAVAUX NEUFS****AVIS D'ADJUDICATION**

Le **mardi 20 avril 2004 à 10:00 heures** du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant

**1) l'acquisition d'équipement audiovisuel****Envergure de l'objet:**

Audio-Video-Geräte (Fernseher, Videorecorder, Overheadprojektoren, LCD-Projektoren, Tuner, Verstärker, usw. samt Zubehör) für die Ausstattung der Klassensäle, der allgemeinen Räume und des Kinosaals eines technischen Lyzeums, sowie Lieferung und Installation eines computergesteuerten Info-Anzeigesystems.

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de: 10 jours ouvrables.

Le début des travaux est prévu pour: septembre 2004.

**2) l'acquisition d'équipement didactique et scolaire****Envergure de l'objet:**

Literatur (Bücher, Videokassetten, DVD, Overheadvorlagen, usw.) aus den Bereichen Naturwissenschaften, Geschichte, Kunst und Spielfilme für die Ausstattung eines technischen Lyzeums.

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de: 10 jours ouvrables.

Le début des travaux est prévu pour: septembre 2004.

**3) l'acquisition d'équipements pour salles artistiques****Envergure de l'objet:**

Ausstattung mit Brennofen, Material für Tonarbeiten und sonstigen Lehrmitteln für eine Handarbeits-Klasse mit Nebenräumen.

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de: 10 jours ouvrables.

Le début des travaux est prévu pour: septembre 2004.

**4) l'acquisition d'équipement spécial (sécurité)****Envergure de l'objet:**

Sicherheits- und Erste-Hilfe-Ausstattung bestehend aus Feuerlöschern, Verbandskästen, Feuerlöschdecken und Zubehör für 53 Klassenräume eines technischen Lyzeums.

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de: 10 jours ouvrables.

Le début des travaux est prévu pour: septembre 2004.

**5) l'acquisition d'équipements de nettoyage****Envergure de l'objet:**

- 5 fahrbare Bodenreini-

gungsmaschinen

- 6 Bodenpflegemaschinen

- 3 Nass- / Trockensauger

- 20 Staubsauger

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de: 5 jours ouvrables.

Le début des travaux est prévu pour: septembre 2004.

**à exécuter dans l'intérêt du Lycée technique à Esch/Alzette - Raemerich.**

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des

Bâtiments publics

"Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt le **jeudi 25 mars 2004**.

Les pièces conformes aux prescriptions règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux de ... à exécuter dans l'intérêt du Lycée technique à Esch/Alzette - Raemerich**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture. (Vu le nombre élevé d'ouvertures, le titre exacte de la soumission est à inscrire, voir titre dossier de soumission).

Luxembourg, le 23 mars 2004

La Ministre des Travaux Publics  
Erna Hennicot-Schoepges

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS****ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS DIVISION DES TRAVAUX NEUFS****AVIS D'ADJUDICATION**

Le **vendredi 16 avril 2004 à 10:00 heures** du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant

**1) l'acquisition d'équipement mobilier (sur catalogue)****Envergure:**

Lot 1: équipements des salles de classes, tableaux et écrans:

100 tableaux, 65 écrans de projections, 100 armoires, 2.150 chaises, 1.350 tables

Lot 2: équipements dans l'administration et le restaurant:

55 armoires, 30 bureaux, 1.225 chaises, 400 tables

Lot 3: équipements dans la salle de projection:

160 sièges pour salle de projection

Les travaux sont adjugés par lot séparé à prix unitaires.

La durée des travaux est de 25 jours ouvrables. (Le délai

comprend les délais d'études, d'approvisionnement et éventuels travaux préparatifs en atelier)

Le début des travaux est prévu pour été 2004.

**2) les travaux de nettoyage Envergure:**

Nettoyage de sols (tous types): 30'000 m<sup>2</sup>

Nettoyage de murs (tous types): 60'000 m<sup>2</sup>

Nettoyage de plafonds (tous types): 35'000 m<sup>2</sup>

Nettoyage de menuiseries extérieures/vitrages:

9'000 m<sup>2</sup>

Nettoyage de menuiseries intérieures: 10'000 m<sup>2</sup>

Nettoyage du mobilier (tous types): 5'000 pièces

Nettoyage des appareils sanitaires, de chauffage, électriques, ascenseurs, cuisine

Nettoyage des éléments de ferronnerie: 2'000 m<sup>2</sup>

Nettoyage des aires extérieures: 25'000 m<sup>2</sup>

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de 20 jours ouvrables. (Le délai comprend les délais d'études, d'approvisionnement et éventuels travaux préparatifs en atelier)

Le début des travaux est prévu pour:

Phase 1 à 3:

septembre 2004

Phase 4: décembre 2004.

**à exécuter dans l'intérêt du Lycée technique à Esch/Alzette - Raemerich.**

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des

Bâtiments publics

"Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt à partir du **jeudi 25 mars 2004**.

Les pièces conformes aux prescriptions du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux de ... à exécuter dans l'intérêt du Lycée technique à Esch/Alzette - Raemerich**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 23 mars 2004

La Ministre des Travaux Publics  
Erna Hennicot-Schoepges

**AVIS****Élections pour la Chambre des Députés du 13 juin 2004****Circonscription Est****Présentation des listes des candidats:**

Le Président du bureau principal de la circonscription Est (7 députés à élire) recevra les présentations des listes des candidats et les désignations des témoins, dans la

salle des séances (1er étage) à l'Hôtel de Ville à Grevenmacher, 24, Grand-rue, les mercredi 7 et 14 avril 2004, chaque fois de 15 à 18 heures. Le dernier délai utile pour faire les présentations est le mercredi 14 avril 2004 de 17 à 18 heures. Passé ce délai, aucune présentation de candidats ne sera plus recevable.

Aux fins de la présentation des listes des candidats, des formules imprimées sont mises à la disposition des intéressés à l' Hôtel de Ville à Grevenmacher, 24, Grand-rue, Secrétariat (rez-de-chaussée), à retirer de préférence le matin de 9 à 11 heures.

Grevenmacher, le 26 mars 2004.

Le Président du bureau principal de la circonscription Est

Pierre BRÜCKER

**INSTRUCTIONS AU SUJET DES CANDIDATURES:**

Les listes sont constituées pour chaque circonscription par des groupements de candidats qui, par une déclaration signée par eux, acceptent la candidature dans cette circonscription. Les candidats sont présentés conjointement soit par cent électeurs inscrits dans la circonscription, soit par un député élu dans la circonscription, sortant ou en fonction, soit par trois conseillers communaux élus dans une ou plusieurs communes de la circonscription.

Chaque liste doit être déposée par un mandataire désigné par et parmi les présents de la liste et qui remplit tous les autres devoirs qui lui sont imposés par la loi. En cas de présentation par un député ou par trois conseillers communaux, le mandataire est désigné par les candidats soit parmi les candidats de la liste, soit parmi les élus qui la présentent.

La liste comprend le nom, prénoms, profession et domicile séparément pour les candidats et les présents.

Un candidat et un présentant ne peuvent figurer que sur une seule liste dans la même circonscription. Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription.

Une liste ne peut comprendre un nombre de candidats supérieur à celui des députés à élire dans la circonscription.

Toute candidature isolée est considérée comme formant une liste à elle seule.

Chaque liste doit porter une dénomination. Si différentes listes portent des dénominations identiques, les mandataires sont invités à établir les distinctions nécessaires.

Toute liste doit être déposée au plus tard mercredi, le 14 avril 2004, avant 18 heures.

Lors de la présentation des candidats, le mandataire de la liste peut indiquer, pour assister aux opérations de vote, un témoin et un témoin suppléant au plus pour chacun

des bureaux de vote choisis parmi les électeurs de la commune.

Les mandataires chargés du dépôt des listes sont invités, afin de simplifier les vérifications imposées par la loi, de joindre, tant pour les candidats que pour les présents, ainsi que pour les témoins, des certificats d'inscription sur la liste électorale, à délivrer par les administrations communales.

**AVIS****Elections pour la Chambre des Députés du 13 juin 2004****Circonscription électorale Sud**

Présentation des listes des candidats:

Le Président du bureau principal de la circonscription Sud (23 députés à élire) recevra les présentations des listes des candidats et les désignations des témoins, en son bureau, au bâtiment de la Justice de Paix à Esch-sur-Alzette, 1er étage, bureau 10, les **mercredi 07 avril, mardi 13 avril et mercredi 14 avril 2004, chaque fois de 15 à 18 heures**. Le dernier délai utile pour faire les présentations est le mercredi 14 avril 2004, de 17 à 18 heures. Passé ce délai, aucune présentation de candidats ne sera plus recevable.

Aux fins de la présentation des listes des candidats, des formules imprimées sont mises à la disposition des intéressés à la Justice de Paix à Esch-sur-Alzette, rez-de-chaussée, au guichet.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2004

Le juge de paix directeur,  
Jean-Marie HENGEN

**INSTRUCTIONS AU SUJET DES CANDIDATURES:**

Les listes sont constituées pour chaque circonscription par des groupements de candidats qui, par une déclaration signée par eux, acceptent la candidature dans cette circonscription. Les candidats sont présentés conjointement soit par cent électeurs inscrits dans la circonscription, soit par un député élu dans la circonscription, sortant ou en fonction, soit par trois conseillers communaux élus dans une ou plusieurs communes de la circonscription.

Chaque liste doit être déposée par un mandataire désigné par et parmi les présents de la liste et qui remplit tous les autres devoirs qui lui sont imposés par la présente loi. En cas de présentation

par un député ou par trois conseillers communaux.

Le mandataire est désigné par les candidats, soit parmi les candidats de la liste, soit parmi les élus qui la présentent.

La liste comprend le nom, prénoms, profession et domicile séparément pour les candidats et les présents.

Un candidat et un présentant ne peuvent figurer que sur une seule liste dans la même circonscription. Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription.

Une liste ne peut comprendre un nombre de candidats supérieur à celui des députés à élire dans la circonscription.

Toute candidature isolée est considérée comme formant une liste à elle seule.

Chaque liste doit porter une dénomination. Si différentes listes portent des dénominations identiques, les mandataires sont invités à établir les distinctions nécessaires.

Toute liste doit être déposée au plus tard le mercredi 14 avril 2004, avant 18 heures.

Lors de la présentation des candidats, le mandataire de la liste peut indiquer, pour assister aux opérations de vote, un témoin et un témoin-suppléant au plus pour chacun des bureaux de vote, choisis parmi les électeurs de la commune.

Les mandataires chargés du dépôt des listes sont invités, afin de simplifier les vérifications imposées par la loi, de joindre, tant pour les candidats que pour les présents, ainsi que pour les témoins, des certificats d'inscription sur la liste électorale des citoyens luxembourgeois, à délivrer par les administrations communales.

**POSTE VACANT**

La Direction de la Santé procède à l'engagement à plein temps et à durée déterminée

**d'un orthophoniste m/f (remplacement d'un congé de maternité/d'allaitement)**

pour les besoins du Service Audiophonologique.

Des renseignements supplémentaires pourront être demandés par téléphone au 44 54 64.

Les demandes avec curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes et certificats certifiés conformes aux originaux sont à adresser à la Direction de la Santé, Villa Louvigny, Allée Marconi L-2120 Luxembourg pour le **8 avril 2004** au plus tard.

Annnonce CNA quadri